

YT/CZ.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET
-:-:-:-:-
SERVICE DU BUDGET
-:-:-:-:-

SECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DU DAHOMEY
-:-:-:-:-

/-)NNEE 1961 § N° 141 PRMFB-MI-SB
-:-:-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY,

- VU la Constituion du 26 Novembre 1960,
- VU le Décret N° 381/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les Membres du Gouvernement,
- VU la loi organique N° 59-35/ALD du 31 Décembre 1959 notamment son article 45,

D E C R E T
-:-:-:-:-

ARTICLE PREMIER.- Est approuvée la délibération N° 61/I du 7 Avril 1961 du Conseil Général du Sud-Est autorisant le Préfet à contracter pour le compte du Département du Sud-Est un emprunt de HUIT MILLIONS auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique pour l'acquisition d'une seconde unité mécanique d'entretien des routes.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 19 MAI 1961.
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DU DAHOMEY,

AMPLIATIONS.-

P.R	15
MFB	I
MI	I
TRESOR	2
CF	I
CONSEIL Gal S.E.	I
PREFECTURE	I
C.O.R.D.	I

VU :

P. LE MINISTRE DES FINANCES & DU BUDGET, H. M A G A

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE & DU TRAVAIL CHARGE DE L'INTERIM, VU : LE

LE CONTROLE FINANCIER,

B. BORNA

VU :

P. LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA SECURITE et p.i.

P. DARBOUX.